



Saint-Damase

fière de son histoire

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 122 ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que lors d'une séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2019, le conseil municipal adopté le règlement numéro 122 intitulé

« Règlement pour fixer les différents taux de taxes et les différents tarifs pour l'exercice 2020 »

Le règlement est disponible pour consultation et ainsi obtenir des renseignements en vous présentant au bureau municipal situé au 115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Damase, ce 18^e jour du mois de décembre 2019.

Johanne Beauregard
Directrice générale et secrétaire-trésorière